



Qu'est-ce que le compte personnel de formation ?

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du Compte personnel de formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

À qui s'adresse le Compte personnel de formation (CPF) ?

Le Compte personnel de formation (CPF) s'adresse à :

- toutes les personnes de 16 ans et plus sont titulaires d'un Compte personnel de formation (CPF) ;
- par dérogation, les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage, sont également concernés ;
- le Compte personnel de formation (CPF) est fermé à la date à laquelle son titulaire a fait valoir ses droits à la retraite.

Comment consulter son Compte personnel de formation (CPF) ?

Chaque personne dispose, sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr d'un espace personnel sécurisé lui permettant de s'identifier sur son Compte personnel de formation (CPF).

Ce site lui permet également :

- d'accéder aux informations qui le concernent (par exemple : le crédit en euros enregistré sur son compte) ;
- d'obtenir des informations sur les formations auxquelles il peut recourir dans le cadre du Compte personnel de formation (les formations éligibles au Compte personnel de formation) ;
- d'avoir un premier niveau d'information sur les financements de formation ;
- d'avoir accès à des services numériques en lien avec l'orientation professionnelle et la capitalisation des compétences.

Comment consulter vos droits formation ?

Pour consulter vos droits formation, vous devez vous connecter à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.

Vous pourrez ainsi découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former.

Comment rechercher une formation ?

Pour rechercher une formation qui correspond à vos attentes, il vous suffit de saisir un mot clé (nom d'une formation, d'un métier ou une compétence) et de saisir le code postal du lieu où vous souhaitez effectuer votre formation. Les formations qui sont présentées sont toutes certifiantes et finançables avec vos droits formation.

Vous pouvez trier et affiner la liste de résultats affichés selon les critères suivants : Le prix de la formation, les dates de début et de fin de session, le nom de l'organisme de formation ou encore la distance géographique.

Chaque fiche de formation contient les éléments saisis au préalable par l'organisme, vous pouvez ainsi consulter le contenu de la formation, ses objectifs, les modalités d'inscription spécifiques, ainsi que le prix et les dates de session.

Comment vous inscrire à une session ?

Une date de session vous intéresse, vous pouvez directement depuis la fiche formation effectuer votre demande d'inscription en cliquant sur le bouton "S'inscrire à cette session".

Complétez et envoyez ensuite directement en ligne votre dossier de formation à l'organisme de formation que vous avez sélectionné.

Vous avez besoin d'aide ?

Vous avez besoin d'aide ou souhaitez plus d'informations ? Contactez l'animatrice de l'Association des Salariés Agricoles de Normandie.

Téléphone : 02.32.78.80.49 / 07.81.27.45.04

Mail : asanormandie@gmail.com

Source :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/compte-personnel-formation>
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/mon-compte-formation>